



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gynécologues

Question écrite n° 38087

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les menaces qui pèsent sur l'avenir de la gynécologie. Selon la Fédération nationale des collèges de gynécologie médicale, l'ensemble de la profession est frappée par un profond malaise alors que plus de 85 % des femmes âgées de 15 à 75 ans déclarent se faire suivre par un gynécologue. La profession subit de plein fouet les départs à la retraite de ces praticiens sans que l'arrivée de nouveaux spécialistes compense le niveau de ces départs. Ainsi, en 2005, la France comptait 2 127 spécialistes, alors qu'aujourd'hui ils ne sont plus que 1 945. Cette baisse de près de 8 % en trois ans constitue une grave menace pour l'avenir de cette médecine spécifique réservée à la femme. Par ailleurs, entre 2006 et 2007, ce sont près de 30 % des gynécologues-obstétriciens qui ont disparu. Si ces déficits continuaient à se creuser, les impacts sur le suivi et la santé des femmes pourraient s'avérer catastrophiques. Aussi, il lui demande de bien vouloir indiquer les intentions du Gouvernement pour endiguer ce phénomène qui risquerait à terme de poser de graves problèmes pour le suivi et la santé des femmes.

Texte de la réponse

Les gynécologues médicaux, au nombre de 2 000 environ, sont très inégalement répartis sur le territoire national. En fonction des départements, leur nombre varie de 0 à 20 pour 100 000 femmes. Ils sont ainsi plus de 260 à Paris et aucun en Lozère ou en Corse-du-Sud. S'ils assurent le suivi des femmes pour les problèmes gynécologiques, la contraception, la prévention et le dépistage, les médecins généralistes et les gynécologues obstétriciens assurent également chacun dans leur champ de compétences cette prise en charge. Dans ce domaine d'activité, les centres de planification et d'éducation familiale qui dépendent des conseils généraux participent également à la prise en charge de femmes quelque fois en situation difficile. Les études de l'assurance maladie font observer qu'au-delà de la pratique des 2 000 gynécologues médicaux environ 1 800 gynécologues obstétriciens ont abandonné leur activité chirurgicale et d'accoucheur pour réaliser uniquement des consultations médicales et prennent donc en charge des femmes dans ce domaine. D'autres encore ont une activité partagée. Le numerus clausus des études médicales a été progressivement relevé et en 2011, il y aura plus de 7 000 internes supplémentaires qui se répartiront dans les différentes spécialités. La spécialité de gynécologie médicale qui existe aujourd'hui a changé de sens. Elle forme des spécialistes de haut niveau sur la pathologie endocrinienne et tumorale gynécologique ainsi que sur la fertilité. Le plus souvent ces spécialistes se destinent à un exercice hospitalier très particulier. Les postes ouverts au recrutement n'ont pas tous été pourvus. Le projet de loi « hôpital, patient, santé, territoire » prévoit de favoriser à la fois une meilleure répartition géographique et selon les spécialités en fonction des besoins de chaque région.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38087

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10864

Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1137